



# SEANCE DU 12 MAI 2025

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 6 mai 2025, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Présents : M GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD**

**Excusés : Mmes BLANC et LAURENT, M PETITJEAN**

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

**Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ**

### **ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations :
  - UDSP : convention de formation professionnelle PSC pour les agents
  - Cession à titre gratuit par la Région Auvergne Rhône-Alpes de barnums destinés à une utilisation par les associations locales
- Urbanisme :
  - Présentation des dossiers en cours
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DM2025-17 : Droit de préemption urbain vente GAUD-TOURNOUR / LAURENT-TOMPS**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées 0C 1040 et 1057 sises 316 rue des Aulnes.

### **DM2025-18 : Conclusion d'un contrat de maintenance des installations de chauffage**

Décision de conclure un contrat d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux avec l'entreprise GUILLERMIN sise 1 Les Petites Faguettes 01160 LA TRANCLIERE. La durée du contrat est fixée à un an renouvelable, pour un montant annuel de 2 185,05 € HT – 2 617,26 € TTC, révisable chaque année sur la base de l'indice du Coût Horaire du Travail révisé – Tous salariés.

### **DM2025-19 : Droit de préemption urbain vente VERET / SARRON**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée 0C 0397 sise 362 rue du Picardet à Servas.

### **DM2025-20 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. BAILLET Henri – emplacement 1 - carré 2**

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. BAILLET Henri, pour l'emplacement n° 1 carré 2, pour une durée de 15 ans à compter du 14/04/2025.

### **DM2025-21 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière au nom de M. PETIT Louis – emplacement 61 - carré 1**

Décision de renouveler la concession de terrain au cimetière de Servas au nom de M. PETIT Louis, pour l'emplacement n° 61 carré 1, pour une durée de 30 ans à compter du 25/11/2025.

## DELIBERATIONS

### **DEL2025-23 : UDSP : CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE PSC POUR LES AGENTS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de mettre en œuvre une formation de recyclage « PSC1 » à destination des agents.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de l'Ain a été retenue pour animer cette formation. Cette dernière, d'une durée de 3 heures, est programmée le mercredi 18 juin 2025 matin. Son coût s'élève à 270 € la session.

Une convention simplifiée de formation professionnelle a été établie à cet effet par l'UDSP sur laquelle le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de l'Ain et la Commune de Servas ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## **DEL2025-24 : CESSION A TITRE GRATUIT PAR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DE BARNUMS DESTINES A UNE UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un nouveau dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants hors métropole.

Celui-ci consiste à mettre à disposition des communes, via une convention, un barnum qui sera destiné aux associations locales.

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes n° CP-2025-03/11-94255 du 28 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion au dispositif de cession à titre gratuit d'un barnum à la Commune par la Région Auvergne Rhône-Alpes, destiné exclusivement à une utilisation par les associations locales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande via une plateforme en ligne ouverte à cet effet par la Région et à signer tout document afférent à ce dossier.

### **URBANISME**

#### **Présentation des dossiers en cours**

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
PA00140525B0001	BAGNON Tanguy	Installation d'un abri de jardin	33 impasse des Aubépines	Abandon du 15/04/2025
DP 001 405 25 B0012	BOULOS Sarah	Installation d'une clôture à l'Est, au Sud et à l'Ouest en partie	142 rue des Aulnes	Non-opposition du 22/04/2025
DP 001 405 25 B0014	SASUS VALEOS	Installation de 7 panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture	7 rue des Mésanges	Non-opposition du 17/04/2025
DP 001 405 25 B0015	AUBRY Jacques	Installation d'un carport	165 rue des Thiards	Non-opposition du 22/04/2025
DP 001 405 25 B0017	BAUDREY Patrick	Changement d'un velux	101 route de la Rena	Non-opposition du 29/04/2025
DP 001 405 25 B0018	GILLET Christian	Edification d'une clôture	83 rue de Montessuy	Non-opposition du 24/04/2025
DP 001 405 25 B0019	KADRI Mounir	Edification d'une clôture	350 rue des Aulnes	Non-opposition du 24/04/2025

## **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : rencontre de 2 promoteurs immobiliers :**

- ATHELIA basé à Saint-Didier-au-Mont-d'Or pour un éventuel projet de semi-collectif, collectif et pavillonnaire dans le périmètre de l'opération du centre bourg. Ce promoteur sera recontacté après finalisation de l'étude de programmation de la SPL IN TERRA.
- NHOOD, filiale de Auchan, qui a en charge la réhabilitation des anciens sites commerciaux, en logement ou service. Ce promoteur est propriétaire des parcelles rue des Erables, en face du supermarché. Il est intéressé par l'élaboration d'un projet lié à l'OAP existante sur ce tènement et souhaiterait acquérir les deux parcelles cadastrées C 937 et C940, d'une superficie totale de 1 024 m<sup>2</sup>, acquises le 17 janvier 2025 par la Commune auprès du groupe BRUNET ECO-AMENAGEMENT. Une proposition de vente sera faite.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Serge GUERIN :**

- **Restructuration du centre bourg :** la signature de l'acte notarié relatif à l'achat par la Commune de la propriété sise 104 route de Lyon est programmée le 20 mai. La commande de diagnostics de démolition de bâtiments sera complétée par ce nouveau bien. L'architecte doit se renseigner sur le besoin de réalisation d'un diagnostic PEMD (Produits Équipements Matériaux Déchets) compte tenu de la surface de plancher de l'ensemble des constructions à démolir. Celui-ci a pour objectif de s'assurer du réemploi des matériaux afin de pallier les pénuries actuelles et à venir de matières premières.
- **Liaison « modes doux » Servas/Lent :**
  - Le Conseil Municipal de Lent a également validé de son côté l'AVP.
  - Une rencontre avec Mme TABOURET, Conseillère Départementale, et les Maires de Servas et de Lent, a eu lieu le 24 avril pour aborder les thèmes suivants :
    - L'avancée du projet du contournement Sud de Bourg porté par le Département,
    - Le portage des acquisitions foncières aux abords des RD (hors agglomération),
    - Le point sur les subventions.
  - La SNCF a été relancée concernant la demande d'aménagement du passage à niveau : un rendez-vous sur site sera prochainement fixé.
  - La gestion des acquisitions foncières est une priorité pour l'avancée de l'opération.
- **Aménagement entrée Nord :** une nouvelle réunion est programmée le 10 juin 2025 afin de rédiger une fiche projet suite à l'étude pré-opérationnelle réalisée par la SPL IN TERR. Elle a pour but de rédiger les modalités de consultation du maître d'œuvre.

- **Foncier** : Grand Bourg Agglomération n'a pas encore répondu à la proposition faite par la Commune concernant la vente de la parcelle communale cadastrée C 584 située chemin de Longchamp. Le projet de GBA vise à proposer à la vente, dès 2026, 3 parcelles de 700 à 800 m<sup>2</sup> pour l'installation d'entreprises artisanales.
- **Vidéoprotection** : les travaux sont programmés de mai à juillet 2025. Une première réunion de chantier se tiendra le 15 mai.
- **Ressources Humaines** : point sur la situation d'un agent inapte à ses fonctions et nécessitant la mise en place d'une Période Préparatoire au Reclassement (PPR). Une convention sera établie par le Centre de Gestion de l'Ain sur laquelle le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer lors de la séance de juin 2025.
- **Renouvellement du PEDT (Projet Educatif De Territoire)** : l'association les Francas a été missionnée par les Communes de Dompierre-sur-Veyle, Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc et Servas pour un accompagnement à l'élaboration et à l'animation du nouveau Projet Educatif De Territoire. Ce dernier permet d'avoir des financements de la CAF pour l'accueil de loisirs et périscolaire et de bénéficier d'un taux d'encadrement adapté. Le coût de cet accompagnement s'élève à 271 € par commune. Le premier Comité de Pilotage (COFIL) est programmé le 13 mai 2025.
- **Piégeage** :
  - **Frelons asiatiques** : la commune a procédé à l'achat de 10 pièges sélectifs permettant de piéger les reines sur la période du 15 mars au 15 mai. Une réunion s'est tenue le 19 mars 2025 en présence de 6 piégeurs répartis sur l'ensemble du territoire de la Commune. L'opération, réalisée en partenariat avec le Rucher Ecole, est supervisée par M GAVILLON.
  - **Ragondins** : suite aux sollicitations du Maire de Servas, une convention entre la Communauté de Communes de la Dombes et Grand Bourg Agglomération a été signée. Une rencontre s'est tenue le 9 avril 2025 en présence des représentants des 2 EPCI, des techniciens en charge du piégeage de la CC de la Dombes, des propriétaires d'étangs et des piégeurs, pour mettre en place un plan d'action et de sensibilisation afin que le maximum de sites soit traité.
- **Cabinet médical autonome** : retour sur la rencontre avec un commercial de la « Box Médicale » qui s'est tenue le 8 avril 2025.
- **Comptes rendus de réunions** :
  - Assemblée générale de BEC01 du 18 avril 2025 : présentation du rapport d'activité 2024, du rapport financier et des points divers.

- Réunion d'information « rénovation énergétique » du 22 avril 2025 : une réunion ouverte à l'ensemble des habitants de la conférence territoriale, a été animée par M JAYR (Responsable rénovation et performance énergétique de l'habitat) et M PERDRIX (Directeur Rénovation et médiation urbaines de GBA), au cours de laquelle l'ensemble des actions du service de GBA, dont celui de l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation ou d'adaptation de leur logement, pour le montage des dossiers et la recherche de financements a été présenté. Des flyers sont disponibles en Mairie.
- Réunion des entreprises du territoire de Servas, Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc et Dompierre-sur-Veyre du 29 avril 2025 : réunion animée par M BRAS (Responsable Emploi, Insertion, Économie Sociale et Solidaire) et M LECCA (Directeur du développement économique et enseignement supérieur de GBA). Seules 2 entreprises de Servas étaient présentes : BRESSOR et DGE Acrotech étaient présentes.
  - Présentation des actions à destination des entreprises réalisées sur les volets enseignements supérieur et vie étudiante, économiques (aides aux commerces, zones d'activités économiques...) et d'appui à l'emploi et aux recrutements (PIE).
  - Souhait d'avoir des échanges avec les entreprises de ce territoire afin de réaliser des animations plus ciblées lors des PIE et qui se rapprochent au plus près des besoins de nos entreprises.

#### **Christèle MAYOUSSIER :**

- **Plan Communal de Sauvegarde** : l'exercice programmé le 2 juin est reporté ultérieurement (2<sup>ème</sup> semestre 2025). L&A Communication en charge de la création graphique d'une brochure à destination des habitants a été relancée.
- **Plan de la Commune** : la création graphique des deux plans de la Commune (plan général et plan du centre) a été livrée. Ces derniers feront l'objet d'une reproduction grand format pour un affichage vers la Mairie et d'une distribution aux habitants.
- **CCAS** :
  - L'opération « Marche octobre rose » sera relancée cette année.
  - Rencontre du 18 avril 2025 avec l'agence O2 proposant des services à la personne.
- **Finances** : présentation du nouveau calendrier de préparation budgétaire pour 2026.
- **Panneau lumineux** : présentation des différentes offres relatives à son remplacement. Certaines données concernant les coûts de l'abonnement et de la maintenance restent à éclaircir avant d'arrêter le choix du prestataire.

**Pascal LEGRAIS-BOUCHER :**

- **Correspondant défense :** compte-rendu d'une réunion d'information organisée par la délégation militaire départementale de l'Ain (DMD01) le 17 avril 2025.

**Jean-Claude ECOCHARD :**

- **Travaux :**
  - Remplacement des systèmes de chauffage des écoles maternelle et élémentaire : les nouveaux devis actualisés ont été soumis à l'économe de flux pour avis avant validation.
  - Signalisation horizontale : les travaux de peinture ont été réalisés. Certaines reprises sont à prévoir. Un nouveau devis sera sollicité pour des travaux supplémentaires.
  - Fuite d'eau après compteur desservant la salle des fêtes et les installations sportives : un devis a été signé avec l'entreprise JB D'TECT de Villemotier pour une prestation de détection de fuite. La fuite ayant été repérée, des travaux sont donc programmés pour la réparation.

**Marie-Laure PLISSONNIER :**

- **Troubles du voisinage :** il est toujours constaté des regroupements bruyants d'individus sur des lieux publics à proximité des habitations du Val Roman.

**Ludovic CURT :**

- **SIEA :** Webinaire sur les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) du 15 avril 2025. Après une réflexion au sujet de l'installation d'une borne de recharge rapide prévue sur le parking de l'Eglise, les élus maintiennent ce choix. Néanmoins, il convient de définir les modalités d'application des tarifs avant la signature du devis. En effet, pour maintenir une fréquence d'utilisation de la borne, le tarif de vente du kWh doit rester compétitif pour assurer une bonne rentabilité. Chaque changement pourrait impliquer une délibération en conseil municipal. Pour information, le SIEA indique une rentabilité avec une moyenne de 10 recharges de véhicules par semaine (20kwh/recharge) et un tarif compris entre 0,30 et 0,45 centimes d'Euros le kWh.
- **Temps méridien :** compte-rendu de la réunion du 17 avril 2025 avec le personnel communal :
  - Diverses problématiques sont remontées : règles de sécurité sur le trajet école/cantine, échanges entre les élus et le personnel, n° masqué du téléphone des encadrants, rappel des règles concernant le jeu de foot dans la cour, quantités insuffisantes pour permettre de resservir les enfants.

- La proposition de faire intervenir un jeune de la commune à défaut d'un BP JEPS sur une semaine pour encadrer le foot sur le temps méridien n'a pas été validée.
- Réflexion sur la proposition des encadrantes d'organiser une kermesse de fin d'année avec pique-nique.
- Cantine : en réponse à la demande de plusieurs enfants souhaitant participer au débarrassage des tables, quatre élèves seront désignés à chaque repas pour prêter main-forte. Le rôle de chacun sera réparti ainsi : un élève s'occupera des cuillères, un autre des fourchettes et couteaux, un troisième des verres, et un dernier des pots d'eau.

➤ **Ecole :**

- Un budget supplémentaire a été sollicité par les enseignantes pour l'achat de matériels pédagogiques rendus nécessaires suite aux prochains regroupements de classes. Les règles concernant les demandes de budget seront rappelées à savoir : présentation de demandes détaillées des projets l'année N-1 pour une attribution sur l'année N.
- Mobilier extérieur : présentation d'équipements (bancs et tables de pique-nique) dans le cadre de l'aménagement de la cour des écoles.

Prochaine séance du conseil : Jeudi 12 juin 2025 à **20 h 30**.

Séance levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,  
Cathy PIERRÉ



Le Maire,  
Serge GUERIN

